

Les enfants ne voient pas mais ont besoin de places

Ce que les parents attendent vraiment

Une enquête de la Ligue des familles l'atteste : les parents réclament plus de places pour leurs enfants. Ciblées, les Communes reçoivent un bulletin fort moyen.

• Dominique VELLANDE

Des places, des places et encore des places. Les résultats de l'enquête de la Ligue des familles offrent le visage de parents démunis face à ce qu'ils considèrent comme une carence évidente : l'accueil de la petite enfance n'est pas suffisamment rencontré en communauté française. C'est surtout le cas dans les crèches où 8 parents sur 10 le dénoncent. C'est aussi le cas dans le fondamental (maternelles et primaires) avec 7 parents sur 10 qui disent éprouver des difficultés. Un constat inquiétant et qui renvoie à de multiples responsabilités. Dont celui des Communes qui, dit la Ligue, sont un levier essentiel du soutien à la parentalité. En clair, les Communes n'en feraient pas assez même si la Ligue admet que leurs moyens ne sont pas illimités. Ceci dit, il ne faut pas exagérer : la situation est surtout critique (et connue) à Bruxelles où l'explosion démographique a mis la plupart des écoles du fondamental en tension. Sans compter les crèches où la situation était catastrophique. En province de Luxembourg,

la situation semble maîtrisée. Avec moins de confort, c'est aussi le cas pour les provinces de Namur, Hainaut et Liège. Le Brabant wallon vit une situation inconfortable (pour les crèches, on verra en page 4 que c'est encore plus compliqué).

DES CLASSES RÉNOVÉES

En dépit de programmes d'investissements importants, aller à l'école n'a rien d'une vie de palace. On a beaucoup aménagé, agrandi et aussi... bricolé. Les parents ne s'y trompent pas : un module en préfabriqué, on sait qu'il y fait trop froid en hiver et trop chaud en été. Et ces fameux portacabin, initialement prévus pour du court terme, sont devenus des solutions structurelles dans de nombreuses écoles. Cela permet de comprendre que 90 % des 5 600 personnes ayant répondu à cette enquête de la Ligue considèrent qu'il est urgent de rénover les écoles. Et là, pas question de décerner la palme à quiconque : ce besoin d'avoir des écoles plus confortables est répandu partout.

UNE GRATUITÉ RELATIVE

L'école gratuite, c'est un droit. « Mais on viole la Constitution en permanence, explique Delphine Chabbert, présidente de la Ligue des familles. La partie dans le budget consacrée à la scolarité est trop élevée. Et pour les crèches, même si les crèches conventionnées pratiquent des tarifs qui sont fonction des revenus des parents, cela revient fort cher pour les ménages moins aisés. » Sans compter qu'une partie de l'accueil est

aussi assurée par des accueillantes non conventionnées et dont les tarifs sont dès lors plus élevés.

On comprend donc que 7 parents sur 10 réclament que les fournitures scolaires soient gratuites. De même que la même proportion de parents déplore que la crèche leur coûte trop cher.

On notera, dans la foulée, qu'une majorité de parents sollicitent davantage d'initiatives pour la halte garderie ou la garde pour enfants malades.

DE VÉRITABLES CHOIX POLITIQUES

Les Communes ne sont certes pas responsables de l'entière responsabilité de ce constat de carence. Mais ce sont elles qui, en fin de compte, sont ou non porteuses de projets. « On constate souvent que des subsides pour l'accueil de la petite enfance sont proposés par l'ONE ou la Fédération Wallonie-Bruxelles mais qu'ils ne sont pas complètement utilisés. Un peu comme si certaines Communes hésitaient à monter des dossiers. Il y a certes des contingences financières mais avant tout, ce sont donc de véritables choix politiques. ■

Au-delà des contingences financières rencontrées par les Communes, l'accueil de la petite enfance répond aussi à de véritables choix politiques.

DELPHINE CHABBERT

Les Communes devraient beaucoup plus s'investir

Delphine Chabbert (1), votre enquête semble pointer des problèmes qui ne sont pas neufs...

Je trouve cela fort inquiétant car cela signifie que les réponses du Public ne sont pas à la hauteur. Alors que de fait, cette priorité n'est pas neuve.

Vous ciblez les Communes au regard des prochaines élections : quel est le message ?

Les Communes sont des leviers essentiels du soutien à la parentalité. On aimerait qu'elles

s'investissent davantage. Dans les crèches, dans les écoles mais aussi dans l'accueil extrascolaire qui, aujourd'hui, est devenu un vrai milieu de vie pour les enfants.

Vous pointez des carences mais il semble difficile d'évaluer les besoins...

C'est assez incroyable en effet : le

politique paraît naviguer à vue.

Pour les crèches, nos interlocuteurs relativisent la carence...

Où parce que les parents

trouvent toujours une solution.

Mais c'est du bricolage. On réduit son temps de travail, on se tourne vers la famille ou, plus grave, des parents sont contraints de payer beaucoup plus cher que ne leur permet leur budget.

L'accueil privé se développe plus que le public : faut-il craindre une privatisation progressive ?

Je ne pense pas que le danger soit là. Les crèches ne sont heureusement pas un secteur où les profits sont possibles. Le secteur est bien régulé. En

revanche, cela pose un problème d'accessibilité financière pour les parents.

La place dans les écoles ne serait pas non plus un problème...

Si, bien sûr que si. En outre, les parents ont raison de pointer l'état de délabrement des écoles. C'est stupéfiant car il s'agit pour les Communes de leur patrimoine : elles savent que ne pas les entretenir coûtera plus cher par la suite.

D.V.

>(1) Présidente de la Ligue des familles

Le Wallon fait moins de bébés mais la population augmente

À moins de supposer que le manque de places soit un phénomène structurel de la petite enfance, certains chiffres peuvent étonner. Cela faisait une vingtaine d'années que le chiffre était stable : environ 40 000 enfants naissaient chaque année en Wallonie. La crise de 2008 a toutefois

ramené la courbe de fécondité dans une tendance baissière. Normal, l'incertitude n'encourage pas à faire des bébés. « Il suffit de voir en Italie ou en Espagne : le taux de fécondité y est extrêmement bas. Ce qui n'est pas le cas de la Belgique », analyse Marc

Debuissou, démographe à l'Iweps. Jusqu'en 2015, le taux de fécondité était donc en baisse. « Mais on s'attend à une stabilisation et puis une hausse », avertit Marc Debuissou. Cela dit, le démographe souligne que globalement, on reste dans une

population croissante. Qu'il ne faut donc pas tout lier avec la fécondité. Cette population en hausse correspond ici à des phénomènes migratoires. C'est surtout le cas à Bruxelles. En clair, des crèches et des écoles, il en faudra toujours davantage.

D.V.

Écoles : temporaires, les portacabin ont fini par être permanents

Si les affreux « portacabin » sont un puissant symbole de l'inconfort dans les écoles, d'autres soucis existent. L'enseignement communal n'a évidemment pas l'apanage de bâtiments qu'il conviendrait de rénover. Mais il n'est pas mieux loti.

« Il n'y a pas assez d'argent pour satisfaire toutes les demandes », résume Carlo Gianone (Conseil de l'enseignement communal et provincial). Ainsi, le dernier programme de travaux urgents proposait 23 millions d'euros de subsides. Des projets pour un

montant de 90 millions ont été rentrés par les écoles. « On cible plutôt des travaux qui peuvent se faire rapidement et qui ne coûtent pas trop cher », enchaîne Dominique Luperto (CECP). « On sait qu'il faut parfois dix ans pour faire une nouvelle école. Les solutions plus réactives sont donc

privilégiées. De même que les choix se portent plus volontiers sur des communes dites en tension démographique ». Ouvrir de nouvelles places dans les écoles correspond à des

subsidés spécifiques. En revanche, la rénovation de sécurité ou de confort est également très importante. « Je viens d'avoir le cas d'une école où toute son électricité devait être remise à neuf. Le budget était de 400 000 euros. Les exigences augmentent », explique Carlo Gianone. « On a aussi énormément d'écoles qui doivent remplacer une chaudière. Sans compter toutes celles qui sont encore équipées de simples vitrages ».

Rien que pour l'enseignement communal et provincial, il existe un petit millier d'écoles en Wallonie. Lesquelles comprennent environ 1 850 implantations. Le chantier est donc immense. En 2017, 253 969 enfants étaient dans une école communale ou provinciale. Dont 158 552 en primaire et 94 144 en maternelle. Soit la moitié des élèves de ces tranches d'âge. Et, à moins que ce soit consigné discrètement, on n'a aucune idée de ce que coûterait le fait de les installer dans des écoles remises à neuf. D.V.

Une plateforme où les parents peuvent faire leur marché

Comment savoir si telle ou telle école a encore une place pour accueillir un enfant ? Depuis 2015, une plateforme digitale existe. Baptisé PLAF (Places d'accueil dans l'enseignement fondamental), ce programme interface l'offre et la demande. Ce sont les écoles qui encodent leurs places encore disponibles

ou bien au contraire signalent qu'elles sont complètes. Les autres utilisateurs, ce sont les parents qui peuvent ainsi, via plusieurs fonctionnalités (localisation, rayon de kilomètres, réseaux...) affiner leurs recherches. Sur papier, l'idée est plutôt intéressante, mais ces données sont-elles fiables ? « Pour les écoles, il s'agit d'une

obligation décrétales et nous le rappelons souvent. Il arrive que



des parents nous alertent et on envoie alors un courrier de rappel aux écoles qui ne seraient

pas à jour. C'est plutôt rare », explique Laura Biethères, responsable de la plateforme. Cette dernière est aussi utilisée par des associations aidant les familles plus précaires et qui n'ont pas toujours la capacité de rechercher une école pour leur(s) enfant(s). D.V.
 > <http://www.placesecolesmaternellesetprimaires.fwb.be/>

Oui, c'est un service essentiel

Gembloux est une commune moyenne. Héron est une petite commune. Tant chez l'une que l'autre, l'échevin de la Petite Enfance soutient qu'il ne manque pas de places ni dans les crèches ni dans les écoles. Un exploit ? « Je n'en sais rien. A un moment donné, j'ai senti qu'on pouvait forcer », explique Gauthier de Sauvage, l'échevin gembloulois. On a donc élargi notre offre en matière de crèches et ça a plutôt bien fonctionné. En fait, notre baromètre, c'est quand

je vois la situation dans les crèches privées. Si elles commencent à devoir accueillir des enfants venant de communes voisines, on peut se dire que la Commune propose assez de places publiques. Mais nous avons d'excellents contacts avec les structures privées à qui nous offrons d'ailleurs des primes. Le but c'est que les parents puissent faire un choix et que l'offre soit donc suffisante. »

À Héron, le discours de Christophe Mathieu est

semblable. « Nous étions de mauvais élèves : beaucoup de familles venaient s'installer chez nous et les places manquaient. On a donc profité des appels à projets que lançaient conjointement la Communauté Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. On a donc plus que doublé notre capacité d'accueil dans les crèches. » Même topo pour les écoles où tant à Gembloux qu'à Héron, les listes d'attente n'existent pas. « Nous avons des implantations

dans les villages. Tant la crèche que l'école du village sont des vecteurs d'intégration », explique Gauthier de Sauvage. « Je sais que ça va finir par coincer et on va devoir faire preuve de créativité. Par exemple en réaffectant des bâtiments communaux », poursuit Christophe Mathieu. Plutôt fiers de leur bilan, ces deux échevins l'assurent : au collège, la petite enfance est une priorité. « Tout le monde est conscient qu'il s'agit d'un service essentiel de la Commune. » D.V.

Les tribulations d'une femme enceinte

En matière de crèches, à l'heure actuelle, pas question de faire la fine bouche. Le choix ne revient pas aux parents : il dépend de la disponibilité.

● Sarah JANSSENS

« Félicitations ! C'est une super aventure que vous allez vivre là », sourient tour à tour les membres de ma famille. J'avoue, je n'ai pas tenu. Enceinte depuis neuf semaines et deux jours, profitant d'un repas familial, je leur ai annoncé la bonne nouvelle, au diable le principe du troisième mois.

Ma cousine, jeune maman, se faufile jusqu'à moi et lâche ce qui la tarade : ai-je déjà trouvé une solution pour la crèche ? « Car, de nos jours, il faut parfois même penser à la crèche avant de tomber enceinte », me dit-elle. Elle vit du côté de Liège. Elle a pu choisir

la sienne, elle a eu de la chance, me souffle-t-elle. Eh bien non, je n'y avais pas encore pensé...

Intriguée à tendance inquiète, je me mets donc à téléphoner à tous les numéros que je trouve sur internet dès le lendemain. « On ne prend aucune inscription avant le troisième mois », m'annonce le système de crèche communale. « Je vais prendre vos coordonnées

et voir ce qu'il me resterait comme jour d'ici là, je reviens vers vous », me suggère une structure privée de 25 enfants. « Vous pouvez venir voir notre crèche, mais je ne sais pas encore vous dire si nous aurons de la place », déclare une gardienne

d'un milieu d'accueil plus petit. Ce n'était pas gagné.

FAIRE UN TRI SUR SES PROPRES CRITÈRES

Dans mes rêves, l'endroit qui accueillerait mon enfant ne serait ni trop grand, ni trop petit, entre 8 et 15 enfants. Un milieu d'accueil moderne, des puéricultrices très disponibles et souriantes, avec des horaires plutôt flexibles, ou en tout cas des personnes compatissantes si ta qualité première n'était pas la ponctualité. Car c'était bien là l'exercice le plus compliqué : mon compagnon travaille loin et ma situation professionnelle est peu stable mais, loin d'un sympathique 8 h-16 h. Il était donc compli-

qué de s'imaginer avoir des horaires fixes neuf mois plus tard.

C'est donc ce critère-là qui est devenu le seul et l'unique : les

horaires. Et puisque la plupart des établissements ou gardiennes ferment le mercredi après-midi, à 17 h en journée (voire à 15 h le vendredi) et pendant les vacances scolaires... Une seule crèche, conventionnée ONE, convenait.

Et dieu merci, elle avait de la place. Mais pour quatre jours maximum, le mardi, ce n'était pas possible. Ça nous convenait. Alors peu importe, finalement, le nombre d'enfants et la décoration quelque peu désuète de l'endroit... ■

Arlon : des crèches sous tension

Le temps où, à Arlon, il était conseillé de réserver une place en crèche pour son enfant dès sa conception est-il révolu ? Si les crèches communales du chef-lieu du Luxembourg affichent toujours complet pour l'instant, « nous avons récemment eu quelques annulations de parents frontaliers », constate Jean-Marie Triffaux, échevin de la Petite enfance. Ce qui, plus encore, interrompt, est la fermeture, au cours des derniers mois, de deux mai-

sons d'enfants. Ces structures privées ont bien dû se résoudre à mettre la clé sous le paillason face à une défection progressive de leur fréquentation.

La raison ? Un dispositif mis en place au grand-duché de Luxembourg en septembre 2016 : le chèque-service accueil (CSA), financièrement très avantageux pour les parents frontaliers, avec une économie parfois de l'ordre de plusieurs centaines d'euros

par mois. Ces parents sont donc de plus en plus nombreux à préférer une structure grand-ducale pour leur progéniture. Côté belge, les maisons d'enfants sont

les premières à souffrir du CSA et, si celui-ci est applicable à toutes les crèches frontalières, les structures belges ne peuvent répondre aux conditions pour en bénéficier, tant celles-ci sont draconiennes.

Et les crèches communales ? Alors qu'hier encore, les parents

se bousculaient à leur porte, « et si la demande reste encore assez forte, l'influence des chèques-service accueil luxembourgeois commence seulement à se faire sentir », doit bien reconnaître l'échevin Triffaux. Fin 2016, un dossier d'agrément a été introduit par la Ville d'Arlon auprès du ministère de l'Enfance grand-ducal, mais il a essuyé un refus. En attendant, des places se libèrent, mais à quel prix pour l'emploi local ? ■

P. C.

Taux de couverture : qui sait prendre bébé ?

Pour les crèches, l'offre et la demande est régulée par l'ONE qui pratique ce qu'on appelle le taux de couverture. L'objectif européen est de 33 %. Ce qui signifie qu'une place est jugée nécessaire pour un enfant sur trois. Suffisant ? En fait, on n'en est

pas certain et cette règle est souvent contestée. Elle est aussi questionnée par des disparités locales qui ne répondent absolument pas à la réalité. C'est, par exemple, le cas en Brabant wallon où le taux de couverture est pourtant le plus élevé de Wallonie. Or,

il n'est pas jugé suffisant. Les raisons avancées : beaucoup de jeunes ménages s'y installent après y avoir trouvé du boulot mais ne disposent pas de ressources familiales pour s'occuper de leurs enfants. Et c'est aussi en Brabant wallon que le taux d'em-

ploi chez les femmes est le plus élevé. Dans d'autres provinces, la situation semble plus stable avec une exception (voir ci-contre) au Luxembourg. ■ D.V.

Tout cela a un coût...

Sur notre commune (Marche-en-Famenne), une seule crèche était privée, demandant un forfait fixe par jour, quels que soient nos revenus. Les autres dépendaient du tarif de l'ONE, se basant sur les fiches de paie. Le hic, c'est que le tarif est progressif et prend tout en compte : les salaires mais aussi les avantages en nature (voiture, chèque repas) et ne tient pas compte d'éventuelles charges comme un ou des prêts. Indépendante à l'heure actuelle, je n'avais pas de fiche de paie à leur fournir. La crèche s'est basée sur mon dernier extrait de rôle, reçu deux ans plus tôt. Ma situation financière n'était plus si florissante, et nous avons désormais deux prêts en cours. Mais, à moins de faire une enquête sociale et prouver nos difficultés financières quotidiennes, il n'était pas possible de réviser ce calcul. Résultat : le prix à payer sera plus cher que le prix de la crèche privée. Mais cette dernière fermait le mercredi après-midi et nous a informés de ses disponibilités à 6 mois de grossesse... Financièrement, ça allait devenir compliqué. Du coup, de quatre jours, nous passerons à trois, pas le choix. Allô Mamyyyyy... ? S.J.